

Compte rendu de séance
Conseil Municipal du 25 mars 2021

Le 25 mars 2021, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 19 mars 2021, sous la présidence de M VASSEUR Hervé, Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, MARCHAND Sébastien, DONZEAU Catherine, THOMAS Julien, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : DAVID Sandra

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2021

Il n'y a pas de corrections à apporter, le compte rendu de la séance du 25 février 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

État des indemnités des élus pour 2020

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

ANNÉE 2020			déplacements
MAIRE	PETIT Ivan	5 006,08	
Adjoint	COFFINEAU Philippe	1 332,27	
Adjoint	GASNIER Agnès	1 332,27	
Adjoint	BOURILLON Danielle	1 332,27	
Adjoint	FALZON Yvan	3 948,12	
Maire	VASSEUR Hervé	9 851,78	
Adjoint	REMBERT Hélène	2 615,85	
Adjoint	LEROY Gérard	2 615,85	
Conseiller	COILLE André		113,22
Conseiller	DEBACKERE Laurent		193,40
Président SIRIS	DEBACKERE Laurent	1 388,15	

Affectation du résultat - Budget Principal

Suite au vote du compte administratif il est proposé en affectation des résultats :

Recette d'investissement au compte 001 : 53 721,63€

Recette de fonctionnement au compte 002 : 134 995,78€

accepté à l'unanimité

Affectation du résultat - Budget Assainissement

Suite au vote du compte administratif il est proposé en affectation des résultats

Recette d'investissement au compte 001 : 4 673,58€

Recette de fonctionnement au compte 002 : 90 559,43€

accepté à l'unanimité

Vote des taux TFB-TFNB - Année 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi de Finances, vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition de la taxe professionnelle et des taxes additionnelles (taxe d'habitation et taxes foncières) et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2021 ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux

Le produit fiscal attendu sera le suivant :

Bases notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
TFB : 562 100	35,06 %	197 072
TFNB : 41 800	49,45 %	20 621 €
TOTAL		217 693€

Budget Principal - Examen du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, et L 2311 à L 2343-2, vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de : 547 995,78€
- en section d'investissement à la somme de : 273 553,92€

Budget Assainissement - Examen du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants , et L 2311 à L 2343-2, vu l'instruction budgétaire et comptable M 49, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de : 53 921,35€
- en section d'investissement à la somme de : 164 102,03€

Vote des tarifs Budget Assainissement 2021

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs assainissement, ils sont donc fixés à

- forfait annuel : 85€ TTC
- part assise sur la consommation : 1,15€ TTC le M3, les principes de prorata sont maintenus tel que décidés par délibération du 7 juillet 2006.

Création d'un poste adjoint technique

Le Maire informe l'assemblée, étant donné le départ en retraite d'un agent communal il est nécessaire de procéder à un recrutement, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. L'emploi créé sera un adjoint technique polyvalent, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.

Accepté à l'unanimité

Motion pour le Sictom

Après discussion un groupe de travail est constitué pour rédiger la motion, SONDAG Marc, POLIN Karine, PORTAL Audrey, REMBERT Hélène, VASSEUR Hervé, réunion jeudi 8 avril 18h.

Informations et questions diverses

Le Maire soumet la possibilité d'envisager un feu d'artifice le 13 ou 14 juillet, vu la situation le conseil souhaite envisager cette animation avec des possibilité de rétractation si la situation sanitaire n'est pas propice.

PLUiH, suite à la demande de validation d'extension, qui ne convient pas, rien n'a été envoyé de la part de la mairie, le maire propose de faire un courriel, le conseil approuve.

Des travaux sont prévus pour l'installation de la fibre du 12 avril au 12 août sur l'ensemble de la commune, mise en service 2022.

Audrey PORTAL, signale que l'installation de la grainothèque est en cours. Le système de fonctionnement sera des échanges de graines ou plants mais aussi de récoltes de fruits et légumes.

Yvan FALZON, sur l'aire de tri Romaison une clôture avait été installée pour éviter lors des vidages de conteneurs la prolifération de papiers dans le champ à l'arrière, pour la 2ème fois lors des chargements de recyclage, la bordure du muret en retour est cassée, aussi il serait nécessaire de supprimer ce retour et laisser uniquement la clôture en arrière.

Gérard LEROY, après concertation avec le maire et les agents, les allées du cimetière ne peuvent plus recevoir de produits désherbants, il est proposé d'aménager avec du sable rouge damé, un devis a été demandé. En extérieur le crépi a été enlevé afin de laisser les pierres apparentes. Les lauriers seront arrachés, des places de parking seront créées et un nouvel aménagement floral sera réalisé. A l'intérieur l'appentis recevra des conteneurs pour déposer terre et plastique.

Sandra DAVID, l'aire de jeu au presbytère n'est pas revêtue de sol amortissant partout aussi le nettoyage sur le reste de l'aire n'est pas simple pour les agents et pas très hygiénique pour les enfants, il est proposé de mettre du revêtement amortissant sur toute la partie jeu.

Fin du conseil 21h30